RECONSTRUCTION DES PONTS-CANAUX DE VADENCOURT ET DE MACQUIGNY (02)

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Pièce D : Dossier de dérogation relatif aux espèces faunistiques protégées - CERFA

Mai 2019

N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR
- ☑ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
- ☑ LA DESTRUCTION
- ☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Voies Navigables de France**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : /
Adresse : **18 Quai d'Austerlitz**
Commune : **PARIS**
Code postal **75 013**
Nature des activités : Exploitation, gestion, entretien, extension et promotion des voies navigables et de leurs dépendances, ainsi que du domaine de l'Etat qui lui est confié.

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
Unio crassus Philipsson, 1788 Mulette épaisse	Quelques individus	• Risque de destruction : Individus présents dans l'Oise en aval du pont-canal de Macquigny • Captures de sauvetages
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817) Murin de Daubenton	Quelques individus	Risque de destruction ou dérangement lors des travaux de démolition des ponts-canaux

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☑
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☑
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **(cf dossier de dérogation)**

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire (Unio crassus) ☑ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :
Individus d'Unio crassus temporairement stockés dans un vivier, avant transfert et relâcher (cf mesure MA3.1)

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
Opération de déplacement en période de basses eaux des individus observés
Relâcher sur l'Oise à Noyales (site d'accueil avec population avérée en 2018, à environ 4 km en amont)

Capture manuelle ☑ Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids ❑
Destruction des oeufs ❑
Destruction des animaux ❑ Par animaux prédateurs ❑ Préciser :
Par pièges létaux ❑ Préciser :
Par capture et euthanasie ❑ Préciser :
Par armes de chasse ❑ Préciser :
Autres moyens de destruction ☑ Préciser : **lors des travaux**

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ❑ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ❑ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ❑ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ❑ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ❑ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ❑ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ❑ Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ☑ Préciser : Hydrobiologistes
Formation continue en biologie animale ❑ Préciser :
Autre formation ..... ❑ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Captures des individus d'Unio crassus avant démolition du pont-canal de Macquigny en période de basses eaux

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Région administrative : **Hauts de France (Picardie)**
Département : **Aisne (02)**
Canton : **Guise**
Communes : **Vadencourt, Macquigny**

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ..... ☑ .....
Renforcement des populations de l'espèce .....
Mesures de protection réglementaire q
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ..... q
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population des espèces concernées : **(cf dossier de dérogation)**

Mesures d'évitement et réduction
ME1-M : Prise en compte de zone à enjeux pour le calage des emprises de chantier (Murin de Daubenton)
MR1 : Limitations d'emprises et balisages préventifs sur les espaces limitrophes (Murin de Daubenton)
MR2.1 : Adaptation des périodes d'abattage (Murin de Daubenton)
MR3 : Réduction des impacts sur la qualité de l'eau (Mulette épaisse)
Mesures de compensation et d'accompagnement :
MC1.1. : Pose et entretien de gîtes à Chiroptères
MC1.2. : Plantations compensatoires (Murin de Daubenton)
MA1 : Assistance à maîtrise d'œuvre en matière de biodiversité
MA2 : Capture d'*Unio crassus*
MA3.1 : Suivis sur la Mulette épaisse
MA3.2. : Suivis des chiroptères

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : MA1 : Assistance à maîtrise d'œuvre en matière de biodiversité (avec comptes-rendus d'interventions puis bilan en fin de mission)
MA2 : Compte-rendu de transfert
MA3.1 : Fiches de suivis pendant les travaux, puis rapports annuels et bilan final
MA3.2. : Compte-rendu préalable aux travaux puis rapports annuels de suivis et bilan final

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à 15 MAI 2019
le
Votre signature

Le directeur adjoint

Frédéric ALPHAND

N° 13614*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, l'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

(1) A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Voies Navigables de France**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : **18 Quai d'Austerlitz**
Commune : **PARIS**
Code postal : **75 013**
Nature des activités : Exploitation, gestion, entretien, extension et promotion des voies navigables et de leurs dépendances, ainsi que du domaine de l'Etat qui lui est confié.

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUITS, ALTERES OU DEGRADES

ESPECE ANIMALE CONCERNEE *Nom scientifique* Nom commun	Description (1)
Unio crassus Philipsson, 1788 Mulette épaisse	Risque de dégradation temporaire d'habitats (Oise en aval des ponts-canaux)
Myotis daubentonii (Kuhl, 1817) Murin de Daubenton	Destruction de gîte avéré (pont-canal de Macquigny) ou potentiel (Vadencourt)

(2) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☑
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☑
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : (cf dossier de dérogation)

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction	☑	Préciser : **Destruction des deux ponts-canaux**
Altération	☑	Préciser : **Oise en aval du pont-canal de Macquigny**
Dégradation	☐	Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ☑ Préciser : Ecologue – assistance à maîtrise d'œuvre
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
Autre formation ..... ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : **Période prévisionnelle des travaux de l'automne 2019 à l'été 2021.**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION

Région administrative : **Hauts de France (Picardie)**
Département : **Aisne (02)**
Canton : **Guise**
Communes : **Vadencourt, Macquigny**

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos... ☑ Mesures de protection réglementaires ☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace..... ☐ Renforcement des populations de l'espèce ☐
Autres mesures ..... ☑ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population des espèces concernées **(cf dossier de dérogation)** :

Mesures d'évitement et réduction

ME1-M : Prise en compte de zone à enjeux pour le calage des emprises de chantier (Murin de Daubenton)
MR1 : Limitations d'emprises et balisages préventifs sur les espaces limitrophes (Murin de Daubenton)
MR2.1 : Adaptation des périodes d'abattage (Murin de Daubenton)
MR3 : Réduction des impacts sur la qualité de l'eau (Mulette épaisse)

Mesures de compensation et d'accompagnement :

MC1.1. : Pose et entretien de gîtes à Chiroptères
MC1.2. : Plantations compensatoires (Murin de Daubenton)
MA1 : Assistance à maîtrise d'œuvre en matière de biodiversité
MA2 : Captures d'*Unio crassus*
MA3.1 : Suivis sur la Mulette épaisse
MA3.2. : Suivis sur les chiroptères

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

MA1 : Assistance à maîtrise d'œuvre en matière de biodiversité (avec comptes-rendus puis bilan en fin de mission)
MA2 : Compte-rendu de transfert
MA3.1 : Fiches de suivis pendant les travaux, puis rapports annuels et bilan final
MA3.2. : Compte-rendu préalable aux travaux puis rapports annuels de suivis et bilan final

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le 15 MAI 2019
Votre signature

~~Le directeur~~ adjoint

Frédéric ALPHAND